

COLLÈGE HENRI WALLON

22 allée Henri Wallon
76620 Le Havre

henriwallon.areana76.fr
02 95 46 42 43



Précisions concernant les régimes de sortie pour les élèves de 6e

Concernant le régime de sortie et l'obligation de présence des élèves de 6^e, prescrite par les textes officiels, les règles suivantes s'appliquent au collège Henri Wallon :

- pour les élèves de 6^e inscrits en régime de sortie 1, quelque soient les circonstances, la présence des élèves est obligatoire, de 8h25 à 12h20 puis de 13h25 à 17h25.
- pour les élèves inscrits selon les régimes de sortie 2 et 3 :

		Elèves en régime 2	Elèves en régime 3
Habituellement	Matin	Arrivée et départ en fonction de l'emploi du temps	Arrivée et départ en fonction de l'emploi du temps
	Après- midi	Arrivée en fonction de l'emploi du temps et au minimum jusqu'à 16h30	Arrivée en fonction de l'emploi du temps et au minimum jusqu'à 16h30
	Vendredi après-midi	Arrivée et départ en fonction de l'emploi du temps	Arrivée et départ en fonction de l'emploi du temps
En cas d'annulation de cours en fin de demi-journée	Matin	L'élève n'est pas autorisé à quitter le collège (sauf accord écrit des parents)	L'élève est autorisé à quitter le collège
	Après- midi	L'élève n'est jamais autorisé à quitter le collège avant 16h30	L'élève n'est jamais autorisé à quitter le collège avant 16h30
	Vendredi après-midi	Arrivée et départ en fonction de l'emploi du temps	Arrivée en fonction de l'emploi du temps / départ anticipé autorisé (sauf avis contraire des parents)